

1. Identification

Identificateur de produit	Roadsaver, Polyflex, Parking Lot, Asphalt Rubber, DF, Superflex, Matrix Binder, Loop Detector, Joint Adhesive, Polyfiber, Fiber Asphalt, Marker Adhesive, Quikstix, Asphalt Adhesive, PCF 100, High Slope, QWIKSEAL, QWIKDOT, Joint Binder
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Pavement Crack and Joint Sealing and Preservation
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant:	Crafco, Inc.
Adresse:	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis
Nom contact:	Jim Chehovits
No. de téléphone:	602-276-0406
Courriel:	jim.chehovits@crafco.com
CHEMTREC :	800-424-9300 (North America) + 1-703-527-3887 (International)
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.

*Les risques non précisés ici sont de type « Non classé », « Sans objet » ou « Classification impossible ».

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Sans objet.
Mention de danger	Sans objet.
Conseil de prudence	
Prévention	Sans objet.
Intervention	Sans objet.
Stockage	Sans objet.
Élimination	Sans objet.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bitume		8052-42-4	40 - 70
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	0 - 30
Autres composant sous les niveaux à déclarer			49.39

4. Premiers soins

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de besoin. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Nettoyer en profondeur (ou jeter) les vêtements et les chaussures avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	En cas d'ingestion, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Certaines conditions préexistantes peuvent rendre les travailleurs particulièrement sensibles aux effets de ce produit chimique : asthme, allergies, diminution de la fonction pulmonaire.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Jeter les chaussures ou les articles vestimentaires qui ne peuvent pas être décontaminés.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). L'ajout d'eau ou de mousse sur le feu peut provoquer la formation de mousse.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu.
Dangers spécifiques du produit dangereux	L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Dégagement possible de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie. La substance suivante peut se dégager : acroléine.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'offrent qu'une protection limitée.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des canons à eau. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO _x , NO _x) peuvent se produire. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.
Méthodes particulières d'intervention	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Précautions relatives à l'environnement	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé et au sec. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m ³	Fumée inhalables.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m ³	Fumées.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m ³	Aérosol, inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	1 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m ³	Fumée inhalables.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	0.5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	TWA	5 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bitume (CAS 8052-42-4)	15 minutes	1.5 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	0.5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ; un écran facial (lors du maniement de matériau fondu).

Protection de la peau**Protection des mains**

Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

Dangers thermiques

During product use, there is a risk of thermal burns.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Solide.

État physique

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Noir. Brun foncé

Odeur

Le produit est un semi-solide noir dégageant une odeur de goudron brûlé.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

65.56 - 121.11 °C (150 - 250 °F) ASTM D36 Point de ramollissement

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

> 426.67 °C (> 800 °F)

Point d'éclair

> 204.4 °C (> 400.0 °F)

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation > 371.11 °C (> 700 °F)

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité Non disponible

Pourcentage de matières volatiles 0 %

Densité 1 - 1.9

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Not Reactive

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Agents comburants forts.

Matériaux incompatibles Incompatible avec des agents comburants.

Produits de décomposition dangereux Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, de traces d'oxydes d'azote et de soufre, et d'eau.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut être nocif par inhalation. However, this product does not currently meet the criteria for classification.

Contact avec la peau Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

Contact avec les yeux Peut irriter les yeux.

Ingestion May cause gastrointestinal discomfort if swallowed. Do not induce vomiting. Vomiting may increase risk of product aspiration.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé. May cause defatting of the skin, but is neither an irritant nor a sensitizer.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Bitume (CAS 8052-42-4) Irritant

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Sensibilisation cutanée Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non-mutagenic based on Modified Ames Assay.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Bitume (CAS 8052-42-4) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Ne contient aucun composant inscrit comme toxique pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Un contact répété ou prolongé peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.

12. Données écologiques

Écotoxicité Ce produit n'a pas d'effets éco-toxicologiques connus. Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradation Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Mobilité dans le sol Non disponible.

Autres effets nocifs Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Lorsque ce produit tel que fourni doit être éliminé comme un déchet, il ne correspond pas à la définition de déchet RCRA selon la norme 40 CRF 261.

Code des déchets dangereux Sans objet.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

Informations générales N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 11-Janvier-2019

Version n° 01

Autres informations HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Références

ACGIH
EPA : Base de données AQUIRE
ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes
ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de transport
Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage
Données HazReg : Transport
GHS: Classification